



PARIS 2024



SYNDICAT
DES EAUX
D'ILE DE
FRANCE
SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

SUPPORTEUR
OFFICIEL



PARIS 2024



**Lettre recommandée avec
A.R. n° 2C 169 839 9161 7**



Paris, le 11 JUN 2024

Objet : Projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de SAINT-LEU-LA-FORET

Vos réf. : DUA/AD/VL 24-0060 – Affaire suivie par Vincent LACOMBE

Madame le Maire et chère collègue,

Par courrier visé en référence du 2 mai 2024, réceptionné le 13 suivant, vous avez adressé au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU de votre commune.

Le SEDIF ne possède aucune installation en superstructure à Saint-Leu-la-Forêt, mais uniquement des canalisations de transport et de distribution enterrées.

Après analyse, ce projet de modification simplifiée n'appelle pas d'observations particulières à l'égard des équipements du SEDIF.

Toutefois, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que toute urbanisation nouvelle ou toute opération de voirie pourra nécessiter l'adaptation (renforcement ou extension) du réseau public de distribution d'eau, afin d'ajuster sa capacité aux besoins des usagers et d'assurer la défense incendie.

Je vous invite donc à prendre en compte les dispositions relatives aux participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations d'occupation du sol prévues par les articles L. 332-6 à L. 332-14 du Code de l'urbanisme, visant à donner aux communes les moyens de financer lesdites infrastructures.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire et chère collègue, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président,

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Madame Sandra BILLET

Maire

En son Hôtel de ville

52 rue du Général Leclerc

CS 50021

95321 SAINT-LEU-LA-FORET Cedex